N° 1615 — 5e Année | CINQ CENTIMES | Mercredi 15 Mars 1893

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 12
TOURCOING, rue Verte, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . 0 fr. 50 »
FAITS DIVERS . . . . . . 0 fr. 75 »
LOCALES . . . . 1 fr. 00 »

Les annonces sont reçues à LILLE, aux bureaux du Journal et à PARIS, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

TÉLÉPHONE

« MACHINATIONS »

A la suite d'une séance tumultueuse, dont on lira plus loin le compte-rendu, la Chambre a voté un ordre du jour déclarant qu'elle était résolue à laisser la justice suivre son cours et qu'elle avait confiance dans les déclarations par lesquelles le gouvernement a dégagé sa responsabilité des incidents soulevés samedi à la cour d'assises.

A vrai dire, la Chambre ne pouvait rien faire de moins que ce qu'elle a fait.

Il est évident qu'elle doit laisser la justice suivre son cours et qu'elle n'a d'ailleurs aucune qualité pour l'empêcher, quand bien même elle le voudrait.

Mais elle ne le veut pas, personne ne le veut ; tout le monde au contraire réclame impérieusement la justice et il faut que justice se fasse.

Quant au gouvernement, il n'y a que les ennemis passionnés de la République qui puissent l'accuser d'avoir trempé dans les intrigues coupables ou stupides de policiers qui ont obéi on ne sait à quels calculs, à quelles inspirations louches.

M. Ribot a eu parfaitement raison de dire qu'il regrettait vivement la détermination par laquelle M. Bourgeois avait donné sa démission de garde des sceaux, alors que l'incident Soinoury, de quelque manière qu'on puisse l'expliquer et l'interpréter, n'engage aucunement le ministre de la justice, mais le ministre de l'intérieur.

Que partout, chaque jour, à chaque pas, la manœuvre réactionnaire se mêle au procès de Panama, cela éclate à tous les yeux avec une entière évidence. M. Cavaignac lui-même n'a pu s'empêcher de le déclarer à la tribune, au milieu du tumulte.

Certes l'opinion républicaine est sévère et à bon droit pour l'attitude de M. Cavaignac dans cette crise. Mais il a parfaitement raison quand il flétrit et dénonce une machination réactionnaire si évidente.

M. Cavaignac a eu le grand tort de prêter lui-même les mains à cette intrigue, d'avoir travaillé lui-même volontairement ou involontairement à creuser le piège dans lequel la réaction espère encore à cette heure prendre la République elle-même.

En ce qui nous concerne, nous n'avons cessé de signaler, dès la première heure, le profit que la réaction attend pour sa politique des tristes scandales auxquels nous assistons.

Nous avons distingué très nettement ces manœuvres intéressées que l'on mêle aux actes coupables de Panama.

Et à ce propos, le *Nouvelliste* disait *l'autre jour que je ne voyais qu'une intrigue réactionnaire dans les faits coupables* sur lesquels *la justice va se prononcer.*

Le journal de la droite altérait gravement en ce point la citation qu'il faisait de mes paroles. Je n'ai pas cru nécessaire de relever une citation falsifiée soit par légèreté, soit par mauvaise foi.

Ce que l'on ne saurait trop admirer, c'est à quel point les républicains ont marché de crise en crise, de démission en démission, à quel point ils se sont abandonnés eux-mêmes sous les efforts des instigateurs de la conspiration anti-républicaine.

Le gouvernement en est réduit dans de telles circonstances, à n'avoir plus même un ministre de la justice et il est obligé de confier l'intérim de ce département au ministre des affaires étrangères.

Un gouvernement disloqué et affaibli, une Chambre sans conduite, sans politique, flottant à tous les vents, multipliant des ordres de confiance qui n'ont plus d'efficacité : voilà la situation que le parti républicain s'est faite lui-même, par ses divisions et ses faiblesses.

Je ne crois pas qu'on n'ait jamais vu un grand parti national, qui tient dans ses mains les destinées de la République, qui a la France derrière lui, résolue à le soutenir, tomber dans un tel état de misère et d'abdication par sa propre faute.

Chaque jour la situation est plus sombre et nos ennemis triomphent de nos faiblesses. Est-ce que cela va encore durer longtemps ainsi ? Est-ce que le parti républicain ne va pas enfin s'arracher à cette anarchie par un suprême effort, et les coupables punis, quels qu'ils soient, la justice rendue, quelle qu'elle doive être, ne va-t-il pas se montrer capable d'infliger un amer repentir à ceux qui ont voulu exploiter le panamisme au profit de leurs mauvaises passions politiques ?

HECTOR DEPASSE.

« L'opportunisme socialiste »

Le journal la *France* dont M. Millerand est depuis longtemps le collaborateur, s'exprime en ces termes sur la concentration Millerand-Lafargue et sur le programme de l'*Alliance républicaine-socialiste du Nord* :

A Lille, M. Millerand a donné la main à M. Paul Lafargue ; puis voici M. Jaurès qui emboîte le pas à M. Jules Guesde dans ses explorations provinciales. Mais le parti socialiste n'a pas comme chefs uniques, MM. Guesde et Lafargue. La paix se sera-t-elle faite, dans le camp, sans que nous en soyons informés ?

De même pour la question du programme. *La charte du parti Jaurès, Millerand, Guesde,* Lafargue a été rédigée par l'*Alliance républicaine socialiste du Nord.* Dans son exorde, on veut bien nous prévenir qu'il s'agit d'un programme minimum de concession mutuelles. Est-ce cela ce qu'on peut appeler la netteté et la franchise ? Dans un de ces récents discours de la Chambre, M. Millerand dénonçait la concentration républicaine...

Les vices et les duperies de la concentration ne s'appliquent-ils pas également au radicalisme et au socialisme ? C'est une question, semble-t-il qui mériterait quelques éclaircissements.

Malgré cette contradiction fondamentale, le programme de l'*Alliance républicaine-socialiste* n'est pas moins curieux à étudier. Il diffère sensiblement du manifeste qui termina la longue discussion du congrès de Lyon. Les groupes qui ont voté ce dernier document vont-ils revenir en arrière et accepter le programme minimum de M. Paul Lafargue ?

Nous permettra-t-on de caractériser ce programme d'un mot ? Pour nous ; *c'est de l'opportunisme socialiste.* Pas autre chose. *Ce n'est pas un programme « socialiste »,* c'est un programme « politique » ; ce n'est pas un plan d'organisation sociale ; c'est un plan de bataille électorale. Ce n'est que cela.

Cela devait arriver.

Ce n'est plus l'union républicaine et le parti républicain progressiste qui sont abandonnés maintenant par le *Réveil du Nord* et par son rédacteur en chef, M. A. G. Claude ; c'est même le parti radical pur !

Nous nous y attendions.

MM. Floquet, Bourgeois, Freycinet sont aujourd'hui battus par le vent de l'adversité : le *Réveil du Nord* abandonne les radicaux et les traite comme de simples opportunistes...

Le rédacteur en chef du *Réveil* se concentre maintenant avec le collectivisme révolutionnaire et germanique.

Il ne voit plus de salut que dans les théories de Lafargue.

Mais MM. Basly et Lamendin collaborateurs du *Réveil*, ont exprimé sans cesse leur opposition absolue aux théories du socialisme allemand et nous ne pensons pas qu'ils s'en dédisent.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

SÉNAT

La séance est ouverte sous la présidence de M. Jules Ferry.

Demande d'interpellation

M. Jules Ferry, président, a reçu de M. Monis une lettre par laquelle il demande à interpeller M. le président du conseil sur les faits scandaleux révélés hier à l'audience de la cour d'assises de la Seine par la déposition de Mme Cottu.

M. Jules Ferry ajoute que le président du conseil, *retenu à la Chambre des députés, a demandé* que cette interpellation ait lieu demain mardi.

Le renvoi à mardi est adopté.

Le Sénat reprend la discussion du projet de loi sur l'assistance médicale gratuite.

Après un discours de M. Monod, directeur de l'assistance qui demande le vote de la loi, les 23 articles sont adoptés.

La séance est levée à 5 h. 50 et renvoyée à demain.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LA SÉANCE

LES TROIS INTERPELLATIONS

La séance est ouverte à deux heures sous la présidence de M. Casimir Périer.

Les tribunes sont bondées : galeries et loge diplomatique au complet.

M. le président (silence général). — J'ai reçu trois demandes d'interpellation : l'une de M. Després sur les faits révélés par la déposition de Mme Cottu à la cour d'assises et sur les causes qui ont amené la démission de M. le garde des sceaux ; une autre de M. Cavaignac sur le même objet ; une troisième de M. Marius Martin sur les agissements de M. Soinoury envers Mme Cottu, et sa nomination au poste de directeur de l'administration pénitentiaire.

Quel jour la Chambre entend-elle fixer pour la discussion de ces interpellations ?

M. Ribot, président du conseil. — Le gouvernement est aux ordres de la Chambre.

M. Bourgeois est à la cour d'assises ; je demande à la Chambre si elle ne croit pas devoir attendre son retour.

M. Armand Després. — Nous n'avons pas à nous inquiéter des débats de la cour d'assises. Je demande la discussion immédiate.

Voix à gauche. — A quatre heures.

On crie : Non, non, demain ! Tout de suite !...

M. Jolibois. — M. Bourgeois n'est plus ministre de la justice ; il n'a pas le pouvoir d'obliger le président de la cour d'assises à l'entendre aujourd'hui même.

Le renvoi à demain est repoussé.

M. Cavaignac. — J'ai demandé à interpeller sur la démission du garde des sceaux ; il me semble qu'il y a lieu d'attendre sa présence, et je demande le renvoi à 4 heures.

Cette proposition est mise aux voix.

Le renvoi à 4 heures est adopté.

La séance est suspendue à 2 h. 1/2.

SECONDE SÉANCE

L'arrivée de M. Bourgeois provoque dans les couloirs et la salle des séances un vif mouvement de curiosité.

La séance est ouverte à 4 h. 10.

M. Bourgeois passe devant le banc ministériel où il recueille d'unanimes poignées de mains.

INTERPELLATION DESPRÈS

M. Després développe son interpellation sur la déposition de Mme Cottu et les faits qui s'y rattachaient.

Il rappelle la déposition de Mme Cottu et réédite les faits connus de l'incident Soinoury.

Il y a eu dans la grande majorité des républicains, dit-il, une expression de révolte contre ces faits. Il faut savoir comment ils se sont produits : ou le gouvernement a donné à M. Soinoury des ordres, ou il a obéi à ses conseils. Ou, le gouvernement, une fois les faits dévoilés par la presse, a déplacé M. Soinoury.

Le gouvernement aura à s'expliquer ; mais il faut retenir que ce sont là des faits douloureux qu'il est regrettable de reprocher à un fonctionnaire de la République. Or M. Soinoury a agi sous son couvert et alors pourquoi ne pas le révoquer ?

Il faut supposer qu'il y a encore un ministre de l'intérieur.

INCIDENT

M. le président. — La parole est à M. Cavaignac.

M. Cavaignac (de sa place). — J'attendais la réponse du gouvernement.

M. Déroulède. — La parole est aux accusés.

Interpellation Cavaignac

M. Cavaignac. — Je ne peux que formuler les mêmes demandes faites par M. Després, en l'état actuel du débat.

Je vous demande la permission de rappeler les allégations de Mme Cottu à l'audience.

Il y a deux faits à retenir dans ces allégations : la visite de M. Golliard et celle chez M. Soinoury.

On a qualifié ces faits de criminels ; je les trouve abominables. (Très bien, applaudissements). Il résulte de cette déposition qu'avant que la justice se soit prononcée on a essayé de peser sur Mme Cottu, on a cherché à acheter le silence des accusés.

M. Bourgeois. — Je ne puis laisser un pareil langage (Marques d'assentiments, protestation à droite).

MM. Jolibois et Déroulède se font rappeler à l'ordre.

M. Bourgeois. — Jamais je n'ai donné un ordre semblable (Vifs applaudissements à gauche).

M. Cavaignac. — J'ajouterai qu'on aurait encore, en échange de révélations partielles, promis à Mme Cottu la grâce de son mari. Ce sont ces allégations qui ont amené la démission de M. Bourgeois.

J'espère, que le gouvernement tiendra à donner des explications catégoriques.

Réponse de M. Bourgeois

M. Bourgeois monte à la tribune.

Plusieurs voix à droite : C'est au gouvernement à s'expliquer. C'est le gouvernement qu'on interpelle. [Bruit sur les bancs boulangistes].

M. Déroulède, interpelle très vivement, répond sur le même ton. L'ancien garde des sceaux parvient à se faire entendre.

M. Bourgeois. — Je n'ai donné ma démission que pour comparaître comme simple citoyen devant la justice. Il ne s'agit pas d'un acte politique mais d'un acte qui, si je l'avais commis, serait une infamie. (Applaudissements à gauche).

M. Déroulède interrompt vivement et se fait rappeler à l'ordre avec inscription au procès-verbal.)

M. Bourgeois. — J'ai donné ma démission pour faciliter la tâche de la justice et la mettre en face d'un témoin sans aucune fonction officielle. Jamais je n'ai donné à personne l'autorisation qu'on me reproche et après la déposition que j'ai fait devant la cour, sans haine et sans crainte j'ai *le droit de lever la tête.* (*Applaudissements à gauche.*)

M. Bourgeois. — Je n'ai pas commis une pareille infamie et j'attends que quelqu'un se lève pour me démentir. (Double salve d'applaudissements).

L'orateur regagne sa place félicité par ses anciens collègues et par M. Ribot qui prend sa place à la tribune.

Discours de M. Ribot

M. Ribot. — La Chambre doit comprendre maintenant pourquoi le ministre de l'intérieur a laissé M. Bourgeois parler avant lui. M. Bourgeois avait à *défendre son honneur.* Maintenant qu'il l'a fait, c'est au gouvernement à défendre le sien. Le rôle qu'on a attribué à M. Bourgeois, on l'a attribué également à M. Loubet, et à moi. Or, M. Loubet, interrogé, affirme que Mme Cottu a demandé une audience à la sûreté générale. (Sensation).

M. Millevoye-Mareuil. — Cela a été démenti à la cour d'assises.

M. Ribot. — Je ne laisserai pas mettre en doute la parole de M. Loubet.

M. Ribot. — Le gouvernement sait ce qui s'est passé au ministère. C'est après démarches de Mme Cottu que le directeur de la sûreté a été autorisé à la recevoir.

Le président du conseil après avoir établi ce premier point ; que le gouvernement n'a jamais songé à capter la confiance de Mme Cottu ni donné d'ordre dans ce sens, déclare qu'il ignore ce qui s'est passé dans le cabinet de M. Soinoury. Les allégations produites il ne les discutera pas — il serait indigne d'un gouvernement de les discuter. Tout ce qu'il peut dire c'est que si, contrairement au caractère et aux antécédents de l'ancien directeur, ce fonctionnaire avait commis un pareil abus de confiance, il faudrait le briser impitoyablement. Mais un pareil exemple ne peut se faire sans preuves. Le gouvernement les cherchera.

M. Ribot dit que M. Soinoury aurait dû comprendre, il est vrai, que l'attention qu'il avait eue d'envoyer chercher Mme Cottu se tournerait un jour contre lui. Mme Cottu s'est présentée il y a quelques jours à la préfecture et s'est plainte vivement que le préfet ne l'ait pas reçue. Elle voulait peut-être avoir avec le préfet de police une nouvelle conversation. (Applaudissements à gauche).

La censure à M. Millevoye

M. Millevoye interrompt avec la dernière violence.

M. le président le menace de la censure ; puis il rappelle à l'ordre M. de Lamartinière.

Le Président consulte la Chambre sur l'application de la censure à M. Millevoye qui interrompt encore.

M. Millevoye a la parole.

Si j'ai interrompu, dit-il, c'est que je me suis fait l'écho de l'indignation parce que j'ai entendu accuser une femme (Bruit, tumulte).

M. Therrier a une violente altercation avec M. Granger et crie : C'est la femme d'un voleur.

M. Millevoye. — Je ne suppose pas que vous vouliez m'appliquer la censure sans m'entendre. On a tenu un langage qui suffisait à déshonorer la tribune (Exclamations). Frappez moi donc sans m'entendre, tandis qu'il y en a tant d'autres qui ne sont pas en Cour d'assises, comme MM. Clémenceau et Floquet (Tumulte).

Les ministres ont manqué à leur devoir : je le remplis à leur place. (Cris : Aux voix ! aux voix !)

Le président retire la parole à M. Millevoye ; il donne lecture du règlement et la censure est votée.

Suite du discours de M. Ribot

M. Ribot. — Je n'ai rien dit qui soit sorti des convenances les plus strictes. Il est certain que si le directeur de la sûreté avait imité l'exemple de M. Lozé, il n'y aurait pas de reproches à lui adresser. J'ignorais ce qui se passait.

M. de Villebois-Mareuil dit que M. Ribot ne l'ignorait pas.

M. Ribot. — J'ai su l'histoire par le journal la *La Libre parole* il y a huit jours. Quant aux télégrammes, la justice en a fait saisir au bureau central un certain nombre. J'ai fait rechercher les télégrammes de l'étranger je ne pouvais procéder autrement. Si M. Cavaignac trouve là matière à une accusation contre moi, qu'il le dise. (Applaudissements à gauche. — La droite pousse des hurlements).

On nous reproche d'avoir défendu la République, nous ne nous sommes pas dissimulé les rancunes et les colères qui nous attendaient ; mais si la Chambre pense que nous n'avons pas fait notre devoir, qu'elle le dise (Applaudissements).

Nous regrettons seulement que par un scrupule exagéré M. Bourgeois ait cru devoir quitter le banc du gouvernement. [Vifs applaudissements à gauche].

Discours de M. Le Provost de Launay

M. Le Provost de Launay dit qu'il est difficile de répondre aux questions précises de MM. Després et Cavaignac, sans apporter le moindre *fait, comme cela vient de se passer.* Moi, j'en apporte ; d'ailleurs, vous les connaissez.

L'orateur est violemment interrompu par M. Leydet.

M. Le Provost de Launay dit que les permis délivrés à Mme Cottu étaient illégaux s'ils n'étaient pas signés du juge d'instruction. Il s'étonne que le liquidateur dans le procès de Panama se soit trouvé malade au moment où on avait le plus besoin de l'entendre.

L'orateur conclut en disant qu'il ne sait pas ce qui empêche le gouvernement de faire la lumière et la justice.

Discours de M. Cavaignac

M. Cavaignac. — Il est certain qu'il y a derrière le Panama une manœuvre politique ; mais il faut savoir si pour la déjouer il suffit de la dénoncer ou s'il faut changer de politique.

Il revient sur l'histoire des dépêches.

Il y avait là, dit-il, un fait qui engageait la responsabilité du gouvernement (protestations). L'affaire dont nous nous occupons est une machination politique. Le gouvernement a dégagé la responsabilité des ministres ; mais il reste ce fait que des agents interlopes ont circonvenu Mme Cottu et l'ont amenée chez le chef de la sûreté générale.

Il ressort de là qu'il y a au ministère de l'intérieur une police qui obéit à une autre influence que la nôtre.

M. Chautemps s'écrie : c'est un ministère Cavaignac que vous voulez.

M. Cavaignac. — Il y a six mois que vous me reprochez de n'avoir pas assez d'attachement pour le pouvoir.

TUMULTE

M. Chautemps veut répliquer. Un bruit formidable couvre sa voix ; chaque fois qu'il veut parler, la droite et le centre font un bruit effroyable. Le couteau de M. Casimir Périer vole en éclats.

M. Chautemps s'assied ; le silence se fait ; il se relève, le bruit reprend.

Enfin M. Casimir Perier, menaçant de se couvrir, le silence se rétablit et il peut annoncer qu'il a rappelé M. Chautemps à l'ordre.

M. Cavaignac déclare qu'il est nécessaire qu'on envisage de nouveau la question politique soulevée par l'affaire du Panama. Une autre consiste à dire qu'il y a des procédés de gouvernement nécessaires. (Protestations).

Il y a des faits que le pays n'acceptera jamais. (Très bien à droite). Il y a une politique qui consiste à prendre l'initiative de toutes les répressions nécessaires sans laisser ce soin aux adversaires mêmes de la République.

Le pays a manifesté une confiance inébranlable dans le régime républicain parce qu'il sait que la divulgation des faits est une garantie de répression. Mais prenez garde qu'en présence des faits de ces derniers jours, prenez garde qu'il ne reste une responsabilité, celle du parti républicain. Aujourd'hui ce sont vos actes que nous ne pouvons approuver. (*Applaudissements à droite et au centre*)

Mme Cottu récitait une leçon

M. Pourquery de Boisserin lit la déposition de M. Golliard qui déclare que les termes de la déposition de Mme Cottu ont été arrêtés chez Me Barboux avant l'audience. (Vive sensation).

Discours de M. Burdeau

M. Burdeau dit qu'il est regrettable de voir depuis quelque temps deux choses mêlées qui ne devraient pas l'être : la politique et la justice.

Ce n'est pas à nous de le faire. L'œuvre doit se faire ailleurs, mais il faut dégager des événements la leçon nécessaire.

Il faut laisser aux magistrats la liberté dont ils ont besoin et ne pas laisser se confondre deux éléments qui doivent être séparés.

Je demande au parti républicain s'il tient toutes ses promesses et s'il suit son programme. On ne fera pas croire au pays que le parti qui, dans les quinze dernières années a fait ce qu'il est, que ce parti doit renoncer à sa tâche. [Applaudissements répétés].

Discours de M. de Mun

M. de Mun. — M. Burdeau a déclaré qu'il ne fallait pas que le gouvernement restât suspendu devant un procès de cour d'assises, je crois comme M. Burdeau qu'il y a un grand peuple affamé de tranquillité et que cette situation l'opprime.

Mais le moyen de satisfaire ces vœux, ce n'est pas de reprendre l'ancien programme en passant simplement l'éponge au jour. Il faut réformer les mœurs politiques insoutenables. Il faut apporter ici autre chose qu'une affaire de chef de poste. Notre pays, ses affaires et ses entreprises, sont la proie des financiers cosmopolites. Il arrive un jour un homme comme Cornelius Herz qui, venu on ne sait pourquoi, met l'influence occulte sur notre pays.

L'orateur flétrit les mœurs politiques révélées par le Panama. Ce qu'il *faut,* c'est que le gouvernement renonce à couvrir ces mœurs-là.

Vous auriez pu être un vengeur, vous avez préféré être un sauveteur. (Applaudissements à droite.)

Réponse de M. Ribot

M. Ribot. — M. de Mun me reproche d'avoir été un chef de parti et non un chef de gouvernement. J'ai été tout à la fois un chef de gouvernement et un chef de parti. (Applaudissements.) On dit que le parti républicain se présentera aux élections sans avoir fait la lumière.

C'est faux. Croyez-vous qu'il y aurait eu beaucoup de partis dans le passé qui auraient fait ce que nous avons fait.

M. de Mun. — Qu'il vous suffise de traiter les scandales actuels comme le régent a traité les scandales de Law. *Vous n'êtes pas difficile.*

M. Ribot. — Oui, le parti républicain a voulu la lumière (Protestation à droite).

M. de Mun indique un remède à l'état de choses actuel. Faire la guerre à la finance, au commerce, c'est retourner en arrière dans la civilisation.

M. Ribot remercie M. Burdeau de son discours et termine par un appel à la concentration.

Déclaration de M. Jaurès

M. Jaurès ne répondra pas à cet appel parce que le gouvernement a donné à la République une situation humiliante.

On réclame la clôture.

Les ordres du jour

M. Després demande *l'ordre du jour pur* et simple.

M. de la Rochefoucauld veut lire une déclaration. La gauche l'en empêche. M. Bourgeois (du Jura) dépose l'ordre du jour suivant :

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 12

TANTE BERCEUSE

L'arrivée de M. de Ménestreau dans le pays fut le premier incident qui marqua clairement le désaccord de Germaine avec son mari. Son amour-propre exagéré, sa coquetterie, furent charmés des attentions dont elle était l'objet de la part du jeune homme. Certes, il avait les dehors plus brillants que Julien, bien qu'à tout prendre ils fussent loin d'être égaux ; les qualités de Julien étaient sérieuses, et M. de Ménestreau cachait sous une frivole gaîté de rencontre la fausseté et la froideur d'un caractère profondément égoïste.

Déjà Germaine s'éloignait de Julien.

Celui-ci, dont le cœur n'était pas sans inquiétudes et sans troubles, ne s'aperçut point qu'entre sa femme et lui tous les jours se creusait comme une sorte de seconde vie, étrangère à leur existence apparente, toute remplie de préoccupations dont l'aveu les eût fait rougir.

Et, sans arrière-pensée, simplement parce que, comme beaucoup d'être aimants, il avait besoin d'être entouré d'affections, il rechercha Valérie.

A ce foyer discret dont il avait méconnu l'amour, il réchaufferait son cœur endolori ; il rêva d'une entente des deux âmes, sans l'échange d'aucunes paroles ; ils se comprendraient ; la tante, si elle avait gardé rancune, devait avoir pardonné depuis longtemps ; elle l'aimait assurément toujours. Elle saurait vite deviner combien étaient vrais les regrets du jeune homme dont l'erreur restait sans remède. Elle le plaindrait dans le mystère de son âme indulgente. Et ce serait, ainsi, très doux de vivre.

Julien n'avait jamais cessé de donner à la jeune fille des témoignages de son amitié. Depuis le jour surtout où le hasard lui avait livré son secret, il avait éprouvé pour elle une douce et tendre pitié. Il avait redoublé d'attentions pour faire oublier le choix dont elle souffrait. Et peu à peu il avait vu revenir sur ce visage, la sérénité disparue. Habituée à ces témoignages, Valérie ne put s'apercevoir, dans les premiers temps, qu'ils avaient pour ainsi dire changé de nature, sans cesser d'être aussi respectueux. Jadis Julien compatissait à la déconvenue de son cœur. A présent, craintif et presque honteux, il semblait supplier Valérie de ne point le repousser, de le recevoir et de l'encourager au contraire.

Ce fut Valérie, sans y songer et le plus innocemment du monde, qui provoqua l'explication suprême.

Elle remarquait bien, depuis quelque temps, que Julien ne paraissait plus aussi heureux. Le pli de son front, un regard soucieux, la recherche de la solitude, des rêveries silencieuses, le soin constant d'éviter tout ce qui pouvait le distraire, indiquaient chez lui une tristesse intime dont la tante essayait vainement de déterminer la raison.

Elle l'interrogea, certain jour où ils se trouvèrent *l'un auprès de l'autre, sur la terrasse* de Chantepleure, écoutant les voix lointaines de la meute qui chassait un sanglier dans les fourrés de l'Echina. Des coups de vent rapprochaient parfois les voix comme si les chiens eussent été dans le parc même de Chantepleure et tout à coup les rafales les éloignaient, les emmenaient si loin, si loin, qu'on eût dit une chasse fantastique, entendue en rêve, et venant des profondeurs inconnues de la forêt des Ardennes. Le ciel était gris, l'air doux et humide ; de petits oiseaux cherchaient leur vie dans le sable *des allées, sous la terrasse,* pendant que, dans les nuages, au-dessus de Chantepleure, un vautour planait immobile, si haut, qu'il ne paraissait pas plus gros qu'une hirondelle.

Julien dit :

— Les sangliers étaient dans les fonds marécageux du trou aux Biches. Le garde de M. de Ménestreau avait fait le pied le matin et avait repéré des brisées tout autour de la Combe. Les chiens ont attaqué là... Comme la refuite est par les bois de Chantepleure, il est bien possible que la chasse vienne de notre côté.

Et tout à coup :

— Tenez, regardez, dans le fond de l'allée, vers le Roc...

Distraitement, Valérie regarda. Cinq ou six bêtes rousses, rondes comme des boules, traversaient l'avenue d'un bond énorme et se rembuchaient dans les gaulis qui descendent jusqu'à la rivière...

— Ils vont se faire battre là, dit Julien. Le bois est impénétrable avec ses broussailles et ses épines. Ils ne sortiront plus.

Puis il parut s'absorber et garda le silence.

Des chasseurs surgirent, appuyant les chiens. Il y eut successivement M. de Ménestreau, M. de Lespérat, des châtelains des environs ; puis les chiens se turent, en défaut...

Valérie demanda :

— Est-ce que vous avez des motifs de tristesse monsieur Grandier ?

— Pourquoi donc, mademoiselle ? fit-il avec un soubresaut et comme réveillé brusquement.

— Il me semble avoir remarqué que vous *êtes préoccupé depuis longtemps ; vous qui* aimez la chasse avec passion, vous n'accompagnez même plus M. de Lespérat.

— C'est vrai... Je préfère rester au château...

— Plutôt que de suivre Germaine qui, elle, au contraire, est prise d'un goût très vif pour ce sport auquel cependant elle n'était guère habituée ?

Elle avait dit cela naïvement, sans réfléchir que cette parole, tombant sur un esprit en défiance, pouvait y soulever des tempêtes.

Mais Grandier n'avait aucuns soupçons, pas plus que la tante.

Pourtant, avec amertume :

— Je crois que Germaine s'ennuie un peu. Je ne réussis pas à la distraire. Du reste, je suis très heureux de rester au château auprès de vous...

— La tristesse que vous n'avouez pas, Germaine, en est la cause ?... Permettez-moi de vous parler ainsi... Car j'en ai le droit... S'il y a malentendu, entre vous, c'est moi la première qu'il faut prendre pour confidente... Ne suis-je pas presque autant que Mme de Lespérat, la mère de votre femme ?... Je ne suis que sa tante, cela est vrai, mais la tante berceuse... qui a promené ses premiers pas et recueilli ses premiers sourires... Puis, je suis un peu coupable de votre mariage... C'est moi qui ai reçu l'aveu de votre amour, et que vous avez chargée de plaider votre cause, bien gagnée d'avance, auprès de ma nièce !... Si vous êtes en ce moment malheureux, j'ai aidé à votre malheur... et il faut tout me dire...

— Non, mademoiselle, n'exagérez rien... Je ne suis pas malheureux... Je me suis aperçu, seulement, hélas ! je n'ai pas eu besoin de longtemps pour cela, que Germaine, avec des dehors de tendresse, était au fond très égoïste et très froide. Ses grands élans se fondent en paroles et il ne reste rien lorsqu'elle arrive aux actes. C'est une désillusion pour moi, car je ne crois pas qu'elle puisse changer jamais...

Cependant, de là à juger que ma vie sera intolérable, il y a loin, mademoiselle... Germaine, en effet, est intelligente !... Elle n'est pas méchante, et il ne serait pas impossible *que lorsque des années l'auront assagie,* elle en vint à considérer la vie plus sérieusement...

Grandier se défendait, c'est donc que la désunion existait ? Valérie, en l'écoutant, n'en pouvait douter.

Que faire ? Cela est si grave de se mêler à ces dissentiments intimes ! Quels conseils donnerait-elle ? Jeune fille, que dirait-elle ?... Femme, elle eût été plus écoutée, peut-être !...

Mais son bon cœur ne pouvait rester sans rien tenter.

— *Laissez-moi être franche,* et si quelque parole vous attriste ou même vous blesse, dites-le et arrêtez-moi. Il y a, n'est-ce pas, un désaccord entre vous et Germaine ?

— Oui ; puisque vous le devinez, je ne mentirai pas.

— Et sur quoi repose-t-il ?

— Le sais-je ? Le sait-elle ?

Et il ajouta, avec une sorte d'ironie :

— S'en doute-t-elle seulement ?

— Ce ne peut être qu'un malentendu.

— Non, non, nous sommes si loin l'un de l'autre que je ne vois pas, pour ma part, ce qui peut combler la distance...

— Si je m'interposais ? A moi, à sa tante, à son amie, Germaine expliquera peut-être. A vous, monsieur Grandier, qui sait si elle n'ose pas ?... Vous lui en imposez sans doute ?...

— Parce que je lui ai montré trop d'amour ?

— Ne lui gardez pas rancune. En somme, vous ignorez si elle n'est pas malheureuse, de son côté ?

— Allons donc ! Le malheur, s'il arrive un jour, ne fera jamais que l'effleurer, sans l'atteindre profondément.

— Voulez-vous dire qu'elle est égoïste et légère ?

— Oui.

Elle resta silencieuse, attristée.

— Non, je ne puis croire qu'elle soit ce que vous prétendez. Un peu superficielle, peut-être, voilà son grand défaut. Mais son âme est bonne, n'en doutez pas. J'irai trouver Germaine, monsieur Grandier, je lui parlerai. J'interrogerai son cœur. Ainsi prévenue par vous, je lirai plus clairement ce qui se passe en elle. Enfin, si quelque querelle est au fond de tout cela, je l'apaiserai et je vous ramènerai votre femme.

— Non, non, vous dis-je, je ne le veux pas.

— Pourquoi ?

Il se promenait très agité, sur la terrasse, pendant que, appuyée sur la balustrade, elle le regardait.

— Moi, aussi, je serai franc, mademoiselle Valérie. Je ne veux pas que vous interveniez auprès de ma femme, parce que la vie entre nous ne serait plus faite que de contraintes et d'hypocrisies. Et pour ma part, ne croyez pas, ainsi que vous le disiez tout à l'heure, que je sois malheureux. Non pas, triste oui peut-être. Mais je ne souhaite point de voir cesser, dans mon ménage, cette désunion qui, du moins, a de la franchise. Vous ouvrirai-je mon cœur et vous ferai-je la confidence entière ? Je suis presque joyeux de cette désunion.

— Que dites-vous ?

— Un blasphème, pour vous, n'est-ce pas vrai ?... J'aurais horreur d'une vie de mensonges perpétuels. Je préfère notre indifférence bien accusée. *De cette façon, je garde* la liberté de mon esprit et je reconquiers mon cœur.

— Vous ne l'aimez plus !

— Je ne l'aime plus !

— Ah ! mon Dieu... que m'apprenez-vous là ?...

Et lui, s'arrêtant auprès d'elle, très ému de ce qu'il allait dire :

— Ce n'est pas moi, mademoiselle, qui ai cherché à vous parler de la sorte... Je n'ai rien préparé ni rien sollicité, et c'est malgré moi que notre conversation a pris cette tournure... Oui, je suis heureux de n'être plus rien pour Germaine... N'ai-je pas auprès de moi le cœur le plus tendre... l'esprit le plus ouvert... l'âme la plus douce ?... Je n'avais pas deviné son amour... J'avais les yeux fermés... J'étais insensé. C'était là, vers cette âme, qu'était la vie et qu'était le bonheur... Je n'ai rien vu et j'ai manqué ma vie...

Valérie était devenue pâle. Une lueur d'effroi passa dans ses yeux.

Était-ce bien d'elle qu'il parlait ?

Il reprit, la voix attendrie, regardant au loin et comme s'adressant à lui-même :

— Que m'importe, après tout... Je sais qu'on m'aime... J'ai surpris, un jour, son amour secret dans ses yeux en larmes.

— Monsieur Grandier...

— Oui, c'était bien d'elle... Et la tante fit quelques pas pour rentrer au salon. Un geste suppliant l'arrêta.

— Pardonnez-moi, Valérie... Et ne craignez rien de moi, surtout... J'ai pour vous le respect le plus profond... et rien de ce que j'ai à vous dire ne vous offensera.

Interdite, les paupières baissées, elle resta indécise.

— Je ne vous demande rien et je n'offre rien... Je veux seulement que vous sachiez que j'ai compris de quelle inestimable richesse était le trésor que je pouvais conquérir. Et c'est tout. De moi, Valérie, vous n'entendrez jamais aucune autre parole. Je ne voudrais pas descendre dans votre cœur. Seulement, je veux aussi que vous sachiez que si j'accepte, presque avec joie, l'éloignement de ma femme, son indifférence, la froideur de mon foyer, c'est parce que vous êtes *trop près de moi et parce que je me souviens.*

(*A suivre*) JULES MARY.